

Doc. 14802
22 janvier 2019

Les responsables politiques devraient-ils être poursuivis pour les déclarations faites dans l'exercice de leur mandat?

Proposition de résolution

déposée par M. Boriss CILEVIČS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire s'inquiète du nombre croissant de responsables politiques nationaux, régionaux et locaux poursuivis pour des déclarations faites dans l'exercice de leur mandat, en particulier en Espagne et en Turquie.

Il y a lieu de rappeler sa [Résolution 1900 \(2012\)](#) «La définition de prisonnier politique» et sa [Résolution 1950 \(2013\)](#) «Séparer la responsabilité politique de la responsabilité pénale».

Selon la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), le but premier de l'immunité parlementaire est la protection fondamentale de l'institution parlementaire et la garantie tout aussi fondamentale de l'indépendance des élus, qui est indispensable pour leur permettre d'exercer leurs fonctions démocratiques de manière effective, sans craindre une ingérence de l'exécutif ou du pouvoir judiciaire; elle souligne également que la liberté d'expression des parlementaires représente un élément essentiel de la démocratie. Leur liberté d'expression doit être étendue et devrait être protégée y compris lorsqu'ils s'expriment en dehors du Parlement. Cela vaut également et surtout pour les parlementaires de l'opposition dont les idées sont très différentes de celles de la majorité.

Parallèlement, le discours de haine et les appels à la violence ne sauraient être tolérés, y compris de la part des responsables politiques.

Il importe que l'Assemblée examine, du point de vue du droit et des droits de l'homme, la situation des responsables politiques emprisonnés pour avoir exercé leur liberté d'expression à la lumière des principes défendus par le Conseil de l'Europe et plus particulièrement par la Convention européenne des droits de l'homme.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
ÆVARSDÓTTIR Thorhildur Sunna, Islande, SOC
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
CORLĂȚEAN Titus, Roumanie, SOC
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MADISON Jaak, Estonie, CE
MARUKYAN Edmon, Arménie, ADLE
MIKKO Marianne, Estonie, SOC
MUNYAMA Killian, Pologne, PPE/DC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SEKULIĆ Predrag, Monténégro, SOC
SMITH Angela, Royaume-Uni, SOC
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
THIÉRY Damien, Belgique, ADLE
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
WHITFIELD Martin, Royaume-Uni, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts